



PRÉFET DU RHÔNE

**Direction Départementale des Territoires
du Rhône**

Lyon, le

17 MARS 2016

Service Eau et Nature

Mission Guichet Unique et Politique de Contrôle

**PREFECTURE DU RHONE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
DU RHONE SERVICE EAU ET NATURE**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 14 mars 2016, et sur la demande de la société Autoroute Paris Rhin Rhône (APRR), le projet de renforcement de deux buses métalliques situées sous l'A46 et l'A6 sur les communes respectives d'AMBERIEUX D'AZERGUES et BELLEVILLE SUR SAONE, est soumis à enquête publique préalable à l'autorisation au titre des articles L.214-1 à 6 du code de l'environnement, et en application de l'ordonnance n°2014-619 du 12 juin 2014 relative à l'expérimentation d'une autorisation unique pour les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement.

Les travaux portent sur la réhabilitation des ouvrages hydrauliques traversant les autoroutes A46 et A6 respectivement au PK 1+350 sur la commune d'AMBERIEUX D'AZERGUES et au PK 411+800 sur la commune de BELLEVILLE SUR SAONE, en raison de traces importantes de corrosion. Ils consistent dans le curage de sédiments accumulés dans les deux buses métalliques et dans une reprise des ouvrages en renforçant leur capacité porteuse.

L'enquête se déroulera pendant un mois, du 12 avril au 13 mai 2016 inclus.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier comprenant une demande d'autorisation pour chaque ouvrage et une étude d'impact, en mairies d'AMBERIEUX D'AZERGUES et BELLEVILLE SUR SAONE aux jours et heures d'ouverture au public. Toute personne peut obtenir sur sa demande, et à ses frais, communication d'un exemplaire du dossier d'enquête.

M. Maurice LIGOUT, retraité chef d'entreprise bâtiments industriels et particuliers, désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire, se tient à la disposition du public en mairies d'AMBERIEUX D'AZERGUES et BELLEVILLE SUR SAONE, aux dates et heures suivantes :

AMBERIEUX D'AZERGUES	12 avril 2016	10h30 à 12h30
BELLEVILLE SUR SAONE	12 avril 2016	14h à 16h
AMBERIEUX D'AZERGUES	28 avril 2016	10h30 à 12h30
BELLEVILLE SUR SAONE	28 avril 2016	14h à 16h
AMBERIEUX D'AZERGUES	13 mai 2016	10h30 à 12h30
BELLEVILLE SUR SAONE	13 mai 2016	14h à 16h

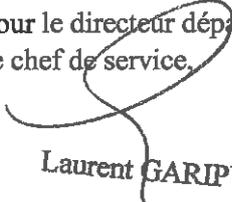
M. Philippe BERNET, retraité ingénieur ECAM, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Des informations peuvent être demandées à la société APRR au n° : 04 37 26 40 20 auprès de M. Vincent FRAYSSE, ou par mail à l'adresse suivante : vincent.fraysse@aprr.fr.

Les observations sur le projet devront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairies d'AMBERIEUX D'AZERGUES et BELLEVILLE SUR SAONE, ou être adressées par écrit à l'attention du commissaire-enquêteur, au siège de l'enquête fixé à l'adresse de la mairie de BELLEVILLE SUR SAONE.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie précitée, à la direction départementale des territoires du Rhône- service eau et nature, et sur le site internet des services de l'Etat dans le Rhône : www.rhone.gouv.fr
Au terme de l'enquête publique, le préfet du Rhône est l'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation.

Pour le directeur départemental,
le chef de service,


Laurent GARIPUY